



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15 mars 2012
(OR. en)

7523/12

PTS A 22

LISTE DES POINTS "A"

Réunion: 3154^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères/Commerce)
Date: Bruxelles, vendredi 16 mars 2012

Activités non législatives

1. Mesures restrictives à l'encontre de la Syrie
 - Réponses à des personnes et à des entités visées par les mesures restrictives prévues par la décision 2011/273/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 442/2012 du Conseil
doc. 7452/12 PESC 298 RELEX 209 COMEM 81 COARM 71 FIN 179
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.03.2012
2. Décision déléguée de la Commission du 8 février 2012 modifiant, en ce qui concerne la Syrie, l'annexe III de la décision n° 1080/2011/UE du Parlement européen et du Conseil accordant une garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts et de garanties de prêts en faveur de projets réalisés en dehors de l'Union et abrogeant la décision n° 633/2009/CE
 - Intention de ne pas formuler d'objection à l'égard d'un acte délégué
doc. 7256/12 ECOFIN 221 RELEX 197 DELACT 19
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.03.2012
3. Règlement délégué (UE) n° .../.. de la Commission du 7 février 2012 complétant le règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les frais à payer par les agences de notation de crédit à l'Autorité européenne des marchés financiers
 - Intention de ne pas formuler d'objection à l'égard d'un acte délégué
doc. 7138/12 EF 52 ECOFIN 210 CODEC 533 DELACT 15
6300/12 EF 32 ECOFIN 123 CODEC 327 DELACT 9
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 14.03.2012